

## Compte rendu

### **Conseil communautaire du 04/07/2019**



#### **PRESENTS :**

Délégués titulaires : PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, CHARPENTIER Michel, DELBAERE François, DIDIER Pierre, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, LECUYER Jean, LE PROVOST Guy, MUZY Béatrice, TELLIER Michel, DEBRUMETZ Pascale, TRAMUT Véronique, VITAUX Luc, FRICOTEUX Nicolas, BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy,

Délégués suppléants : BIENAIME Corinne,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

VILLAIN Jean-Luc, JACQUES Mickaël, LUCE Fabrice, COULBEAUT Etienne, CARLIER Jean-François, BOUCHE Jean-Marie, LATOUR Alain, LECLERCQ Arnaud, BART Nicole, HALLE Eric, LABROCHE Serge, MICHEL Danièle, LECLERCQ Hervé, LE ROUX Patrice, LORIETTE Monique, BRAEM Pierre, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, BERNAILLE Christelle, MAINGAINT Martine, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude, VAN RUYMBEKE Edmond

#### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Validation de la feuille de route du numérique de la CCPT
- Décisions modificatives
- Convention pluriannuelle entre la CCPT et la METS
- Validation de la feuille de route climat énergie de la CCPT (démarche Cit'ergie)
- Collecte du verre en apport volontaire et réponse à l'appel à candidature CITEO
- Renouvellement du chantier d'insertion pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019
- Renouvellement de la convention de rejet des eaux usées de la MATT
- Avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs de la CCPT
- Définition des modalités de prêt d'un véhicule 9 places de la CCPT auprès des communes et associations locales
- Schéma mutualisation, programme d'actions 2019
- Convention de mise à disposition du personnel intercommunal vers les communes (équipe verte mutualisée)
- Mise à disposition de personnel titulaire de la CC Champagne Picarde vers la CCPT (piscine)
- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité (équipe technique)
- Création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité (équipe technique)
- Création d'un emploi d'attaché territorial (service déchets)

\*\*\*\*\*

#### **Délibération 1 : validation de la feuille de route du numérique de la CCPT**

Monsieur Pagnon explique que la feuille de route du numérique fait suite au dispositif des salles picardie en ligne subventionné par la région. En 2017 la région a abandonné le financement de ces salles et a demandé aux communautés de communes de s'adapter aux nouvelles contraintes de la région Hauts de France. La CCPT a fait appel à un bureau d'études, SETICS, pour répondre à cette demande (subventionné à 80% par le conseil régional). Le travail du bureau d'études a été présenté et validé en janvier 2019.

3 axes ont été retenus :

- Le déploiement du haut débit sur tout le territoire (déjà programmé avant étude)
- L'accès au numérique pour tous : compléter les salles existantes. Monsieur Didier précise que les salles vont être transformées en collaboration avec les communes. Monsieur Pagnon explique qu'effectivement il y a quelques modifications à faire par les communes, notamment dans les salles de Brunehamel et Montcornet. Ces salles seront animées par un salarié (Romuald Dupont) et un service civique (en cours de recrutement).
- Le numérique au service des professionnels : créer un espace, en dehors des 4 salles, dédié aux professionnels.

La feuille de route doit être validée par le conseil communautaire pour que l'on puisse continuer à animer les salles et solliciter les financements du conseil régional.

Cette feuille de route est la continuité du dispositif Picardie En Ligne. C'est un plus pour les établissements scolaires qui ont accès aux 4 salles, pour l'éducation des élèves qui y ont accès et peuvent ainsi être formés au numérique.

Monsieur Van Den Hende demande si lors du renouvellement du matériel il serait possible, s'il n'est pas trop vétuste, de le donner aux écoles qui n'ont pas accès au dispositif. Monsieur Pagnon répond favorablement et précise que c'est déjà le cas, le syndicat du Hurtaut en a récupéré un dernièrement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **Délibération 2 : Décision modificative 1 - Intégration des frais d'études – Réseaux place de l'hôtel de ville, de l'industrie et rue de la Fontaine**

Monsieur Pagnon expose cette décision modificative. Il s'agit d'une opération comptable sans conséquence budgétaire. Dans le cadre des travaux d'assainissement réalisés à Montcornet, les frais d'études de maîtrise d'œuvre et géotechniques doivent être rattachées à l'opération comptable afin d'être affectés à la section d'investissement. M Pagnon explique qu'il a appris dernièrement que les études pouvaient être mises directement en investissements.

M Charpentier précise également que l'opération permettra de pouvoir bénéficier du FCTVA lors de la prochaine demande trimestrielle, les études suivies de travaux pouvant y prétendre.

Monsieur Pagnon confirme ce dernier point.

La délibération est adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **Avant de soumettre au vote les prochaines délibérations, M. Didier souhaite aborder divers sujets :**

Concernant le Service Public Itinérant et la compétence MSAP itinérante : M Didier explique que lors du dernier conseil, une délibération a été prise sur la compétence MSAP itinérante. Chaque conseil municipal doit se prononcer sur cette modification de statut. Il explique que les maires doivent être en mesure d'expliquer la démarche et l'action engagée aux conseillers municipaux. Après avoir été interrogé par une secrétaire de mairie, il s'assure que tous les délégués ont bien compris et sont en capacité d'expliquer la délibération. Madame Tramut

répond que l'information était claire, s'agissant d'un service gratuit pour les habitants, le conseil municipal de Montloué a délibéré favorablement. Monsieur Pagnon rappelle que pour les communes et les usagers, le service sera gratuit, pris en charge par la CCPT. Monsieur Didier précise qu'a priori la subvention de l'Etat à hauteur de 80% sur l'investissement serait accordée. Il demande à ce que les communes qui n'ont pas encore délibéré le fassent. Monsieur Le Provost précise que le conseil municipal de Montcornet délibère la semaine prochaine.

Concernant la garde à cheval, M Pagnon dit qu'il aurait aimé discuter de la garde à cheval avec plus de représentants que ceux présents ce jour, trop peu nombreux. Monsieur Didier lui répond que l'objectif est seulement que chacun ait les informations pour y réfléchir et d'en débattre de nouveau en septembre.

M Didier explique que le pouvoir de police dépend de chaque maire même sur les chemins de randonnée gérés par la CCPT (Val de Serre). C'est donc aux maires de réfléchir s'ils sont ouverts à la mise en place d'un garde à cheval sur les chemins de randonnée mais aussi dans leurs communes. Monsieur Van Den Hende demande à ce que le service soit chiffré pour que les communes puissent se prononcer. Il demande si des subventions sont mobilisables. Monsieur Labroche demande si ce dispositif sera efficace pour la problématique des quads sur le Val de Serre.

M Queille souhaite revenir sur les coûts, qui sont constitués des charges salariales mais aussi des frais vétérinaires et d'hébergement du cheval, il craint que le coût soit très élevé. Il estime que les emplois sont déjà nombreux à la communauté de communes, il comprend bien que cela résulte d'une montée en puissance des EPCI mais il n'est pas sûr que cela soit tout à fait utile. De plus, il pense que l'emploi du temps serait difficile à gérer de par la distance à parcourir à cheval. M. Queille n'est pas convaincu de l'efficacité du dispositif. M Didier précise qu'à Hirson les résultats sont très satisfaisants.

M Didier demande à ce que chaque maire y réfléchisse afin d'en rediscuter en septembre.

#### Concernant le projet de construction de la déchetterie de Montcornet :

Concernant la construction de la déchetterie de Montcornet, Monsieur Didier explique que pour la demande de subvention DETR, un plan de financement en 2 phases avait été proposé par la sous préfecture. Lors de la commission DETR grands projets, le projet n'a pas été retenu. Suite à cette réunion, M. Didier a rencontré Madame la sous préfète et Monsieur le préfet qui ont préconisé de faire 3 tranches, dont la première à moins de 200 000 euros serait financée dans l'enveloppe d'arrondissement. Le préfet lui a assuré que les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases seraient également financées. Cependant, l'arrêté n'est pas encore parvenu à la CCPT, Monsieur Didier souhaite attendre de voir précisément ce qui est indiqué sur l'arrêté avant de demander au conseil de se prononcer sur la suite à donner au projet. M Pagnon dit que compte tenu des finances, il vaut mieux attendre afin que cela coûte le moins cher possible en ligne de trésorerie.

Monsieur Appert rapporte les propos de Monsieur Bouché qui a assisté à cette commission DETR, il a demandé que la voirie soit réintégrée à l'assiette subventionnable, ce qui a été validé. Monsieur Didier confirme qu'effectivement, Monsieur Bouché, épaulé par un autre maire, a démontré la pertinence de réintégrer la voirie, même si cela entraînerait un phasage sur 3 ans au lieu de 2.

Monsieur Fricoteaux ajoute que pour l'API, le projet sera également phasé sur 3 ans pour être en cohérence avec les fonds Etat, la voirie ayant pour le département toujours fait parti de l'assiette éligible. Il explique que la répartition des fonds DETR a été complexe, que M. Le Préfet ne pouvait satisfaire toutes les demandes (plus de 15 millions de demandes, pour moins de 5 millions d'enveloppe disponible); des réunions préparatoires à la commission ont eu lieu, réunion au cours de laquelle les élus étaient favorables au projet de la déchetterie, toutefois, le montant de subventions sollicitées était très important.

M. Fricoteaux précise que jusqu'à lors, tous les projets qui ont été phasés, ont reçu des fonds les années suivantes. Il explique qu'il a modifié le règlement de l'API en intégrant des possibilités d'autorisations de programme et donc un financement assuré sur plusieurs années, ce que l'Etat ne peut pas faire. Il informe que le montant voté par le conseil départemental n'est pas celui correspondant au dernier plan de financement en 3 phases. Il est possible qu'il y ait un ajustement.

[M. Pagnon quitte la séance à 19h]

Concernant le PLUi, M Didier informe que le PLUi est accessible sur geoportail. Les usagers pourront en cliquant sur la parcelle souhaitée, obtenir le règlement applicable. Un mail sera envoyé en mairie pour expliquer. Il remercie Laurent Monsterleet qui a réalisé tout le travail graphique.

Concernant le Relais de la Chouette à Parfondeval, M Didier explique qu'il n'ouvrira pas cet été. La personne pressentie n'a pas obtenu son prêt. Un recrutement devrait être relancé en septembre. Monsieur Queille s'interroge que la pertinence de relancer un recrutement. M Didier explique qu'un travail avec l'OT avait été initié pour permettre un accueil à Parfondeval cet été mais les démarches n'ont pas abouti.

M Boulange fait part d'interrogations et d'une réflexion concernant les prestations proposées au Relais. Il cite en exemple l'Alsace, où sont proposées des formules buvette avec restauration rapide de produits alsaciens et cela fonctionne très bien, il faut peut-être privilégier des choses simples, au lieu de formule plutôt gastronomique. Cela n'empêche pas d'avoir un autre format plus élaboré le week-end. M. Didier approuve et propose que cela soit rediscuté avec les partenaires et la commission tourisme. Xavier Boulange précise que la commission est ouverte à tout le monde et encourage les élus à y assister et apporter leur contribution, leurs idées. Il conviendrait certainement de revoir et alléger le cahier des charges afin d'avoir davantage de candidats.

Concernant les microfolies : Monsieur Didier explique que le dispositif des Microfolies a été abordé dans le cadre du pacte Sambre Avesnois Thiérache. Le but est d'amener la culture dans les territoires avec une sorte de musée numérique, soit fixe soit itinérant. Le Ministre de la culture souhaite créer 1000 lieux dédiés. Sur le pays de Thiérache, le projet envisagé consiste à créer 3 établissements Microfolies fixes à Hirson, Vervins et Guise, et un dispositif itinérant, piloté par la CC Thiérache du Centre, sur l'ensemble de la Thiérache (plus particulièrement sur la Thiérache du Centre et les Portes de la Thiérache). Au niveau des coûts, la contribution serait répartie entre les communautés de communes sur le même principe que dans le cadre du PETR. Le coût est évalué à environ 6500 euros pour la CCPT. Il y a un intérêt pour le public mais aussi pour les établissements scolaires. Monsieur Boulange ajoute que cela peut aussi être une première approche pour déclencher une visite dans le vrai musée.

### Restructuration DGFIP

Monsieur Didier rappelle qu'il a envoyé un mail aux maires concernant la restructuration de la DGFIP et donc des trésoreries. Une réunion a eu lieu en préfecture mi juin pour présenter le projet, une autre a lieu le 11 juillet en sous préfecture pour informer plus localement (concertation). M. Didier propose aux maires qui le souhaitent de s'y associer. M. Didier explique qu'un certain nombre de services des impôts disparaissent. Pour le département de l'Aisne il resterait 6 centres : Hirson, Laon, St Quentin, Soissons, Chauny, Château-Thierry. Les trésoreries de Vervins, Le Nouvion et Guise fermeront au profit de celle d'Hirson. En parallèle, le principe serait de mettre dans chaque communauté de communes un cadre ayant une mission de conseil, qui serait au service des EPCI et des communes. M le Président s'inquiète de la compétence des personnels affectés aux structures, car on se souvient des difficultés passées, avec des comptables non spécialisés dans la gestion des collectivités.

Sur demande de M. Le Provost, M. Didier précise que dans la mesure où il s'agit d'agents mis à disposition par l'Etat, ce dernier les prendra en charge.

M. Charpentier estime que la restructuration va un peu trop loin. M. Boulande pense que c'est un peu contradictoire avec le discours du président sur la ruralité et plus de services publics dans les zones rurales. Il pense que cette réforme est trop radicale et trop rapide. Il regrette le manque de d'informations ou de concertation. M. Didier précise que les réunions en sous-préfecture sont annoncées comme une concertation, mais il pense que les choses sont déjà décidées.

Les délégués abordent la question des fermetures des bureaux de poste.

## FPIC

Monsieur Didier explique dans la mesure où notre effort fiscal intercommunal est trop faible, le territoire n'est plus éligible au FPIC ? Mais dans la mesure où il s'agit d'un fonds de péréquation, n'étant plus bénéficiaire, le territoire passe en contributeur. Certaines communes vont donc continuer à recevoir du FPIC et d'autres vont y contribuer. Chaque commune a reçu un courrier de notification à ce sujet. La liste sera retransmise aux mairies pour davantage de clarté. Une réflexion est à mener au niveau des élus.

## **Délibération 3 : Convention pluriannuelle entre la CCPT et la METS**

Le président rappelle que depuis 20 ans, la METS est devenue un acteur économique incontournable en Thiérache. L'association œuvre au développement économique local sous toutes ses formes en proposant un panel large de services destinés aux porteurs de projet souhaitant entreprendre et aux entreprises du territoire.

La METS est organisée en 3 pôles pour mener à bien ses actions :

- Pôle création et reprise d'entreprise
- Pôle développement RH des TPE/PME
- Pôle animation des réseaux d'entreprises : artisans, commerçants et industriels

Une action récurrente annuelle : l'opération Savoir-Faire de Thiérache, Serre et Sud-Avesnois.

La METS, à travers ses pôles et les actions mises en place, répond à des objectifs qui émanent des besoins liés au territoire et qui résultent des demandes des entreprises ou futurs entrepreneurs locaux. De fait, bien que les objectifs puissent évoluer en corrélation avec les changements territoriaux, la METS se fixe les objectifs qui suivent concernant la période 2019-2021 :

- Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat
- Développer la création d'entreprises et l'offre locale
- Soutenir et accompagner les entreprises
- Créer de l'emploi et le maintenir
- Soutenir la montée en compétences des salariés
- Créer et développer de nouvelles relations professionnelles mais aussi renforcer les liens économiques
- Améliorer et parfaire l'environnement productif local
- Contribuer à valoriser l'image dynamique de notre territoire

Le président explique que la METS a sollicité la Communauté de communes pour conventionner sur une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (alors que jusqu'ici le conventionnement était annuel). Ce partenariat permet de définir des objectifs et mettre en place les actions exposées ci-dessus, et plus précisément les actions suivantes :

- × Sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la prise d'initiatives à destination des jeunes
- × Accompagnement de porteurs de projet dans la perspective d'une création/reprise d'entreprises
- × Dynamiques de mise en réseau des entreprises et des acteurs économiques territoriaux

Le président propose à l'assemblée de valider cette convention pluriannuelle d'objectifs, annexée à la présente délibération.

Monsieur Boulande demande si les TPE/PME ont connaissance de l'accompagnement proposé par la METS.

M. Didier rappelle également que la METS a réalisé une action de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat l'action « jeunes pousses » avec l'école Jeanne d'Arc de Rozoy sur Serre et le GAEC de la Petite Prée d'Archon. Un film a été créé avec les élèves CM1 et CM2, il a été diffusé aux parents et partenaires le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Cette action sera reconduite en 2019/2020. Les classes alimentation et bocage du Pays de Thiérache seront également reconduites l'année prochaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 3 : Validation de la feuille de route climat énergie de la CCPT - démarche Cit'ergie**

Le président rappelle que la communauté de communes des Portes de la Thiérache s'est engagée, par délibération du 6 avril 2017, dans un processus de labellisation Cit'ergie, labellisation soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Dans le cadre de cette démarche, il est demandé aux établissements publics de réaliser un état des lieux détaillé. La Communauté de Communes s'est fait accompagner pour cela par le bureau d'études *JPC Partner* depuis plus d'un an. L'état des lieux initial a été présenté aux délégués communautaires lors du conseil du 6 novembre 2018. Cet état des lieux a mis en évidence, au regard des compétences exercées par la communauté de communes, un potentiel de points à 364 points sur 500. Sur la base de ce potentiel, la Communauté de communes atteint actuellement un taux de réalisation de 22,03%. Afin d'être labellisé *CAP Cit'ergie*, la Communauté de communes doit atteindre au minimum 35% du potentiel.

Afin d'atteindre cet objectif, une feuille route a été élaborée visant à définir les orientations et devant servir de guide dans l'élaboration du plan d'actions. Cette feuille de route présente les engagements de la Communauté de communes sur les thématiques énergie/climat en déterminant sa vision à l'horizon 2050 et en déterminant une stratégie à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs concrets qu'elle se fixe dans ce domaine pour les six prochaines années.

Cette feuille de route sera complétée par un plan d'actions pour les 4 prochaines années. Ce programme d'actions sera travaillé en comité de pilotage, puis présenté aux membres du conseil communautaire et soumis à leur approbation avant fin 2019.

Il est demandé au conseil d'approuver la feuille de route climat/énergie.

Le président explique qu'en parallèle de la démarche Cit'ergie la communauté de communes travaille avec les communautés de communes voisines pour l'élaboration d'un PCAET (plan climat air énergie territorial) à l'échelle du Pays de Thiérache. Cette démarche est obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. Un PCAET, réalisé à l'échelle du Pays, pourrait être utile à la CCPT dans le cadre de la démarche Cit'ergie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **Délibération 4 : Collecte du verre en apport volontaire et réponse à l'appel à candidature CITEO- annule et remplace la délibération n°10 du 4 février 2019**

Le président explique que la communauté de communes a mis en place un système de collecte incluant une collecte du verre en porte à porte. Cette collecte, bien qu'efficace, est coûteuse. C'est pour cette raison que le passage d'une collecte en porte à porte à une collecte en apport volontaire est étudié dans le cadre de l'étude sur l'optimisation du service déchets et mise en place d'une tarification incitative, pour laquelle la Communauté de communes est accompagnée des bureaux d'études ANETAME et OMNIS. Les incidences techniques et financières de ce changement de collecte ont été étudiées et présentées lors du comité de pilotage « Tarification Incitative » du 15 mai 2019.

D'un point de vue technique, il a été évalué par le bureau d'études que, pour assurer un maillage suffisant du territoire et faire face aux augmentations de tonnages/volumes associées au financement incitatif, il faut :

- au moins une borne d'apport volontaire par commune soit 30 bornes,
- une borne pour 200-250 habitants pour les communes plus importantes soit 12 bornes supplémentaires, Soit un total de 42 bornes sur tout le territoire.

Au vu de l'étude menée par Anetame, il ressort que le coût annuel de la collecte actuelle du verre s'élève à environ 58 600 €HT (répartition différente de celle de la matrice des coûts) pour 303 tonnes collectés soit 193 € HT/t. Dans le cadre d'une collecte globale par apport volontaire sur un territoire rural, le coût moyen constaté est aux alentours de 65 €HT/t. D'après cette moyenne, des économies substantielles pourront être réalisées avec le passage en apport volontaire.

Les ratios de collecte pourront être maintenus avec une bonne communication, un bon maillage du territoire et la mise en place d'une tarification incitative.

Les dépenses liées à ce projet sont les suivantes :

- Etude sur l'optimisation du service, concertation, accompagnement à la mise en place du dispositif, pour un montant de 17 050 € HT
- Achat de 42 colonnes, pour un montant de 71 400 € HT
- Communication (achat de sacs de pré-collecte et envoi d'un courrier d'information aux habitants), pour un montant de 16 150 € HT

Aussi, les dépenses d'investissement, induites par ce type de collecte, sont estimées au total à 104 600 € HT.

CITEO a lancé un appel à candidatures pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques dont un des leviers est le développement de nouvelles collectes de proximité. La réponse à cet appel à candidature pour la mise en place d'une collecte du verre en apport volontaire permettrait de bénéficier d'un financement à hauteur de 50% (plafonné à 3,9€/habitant).

Il est demandé au conseil de valider la mise en place d'une collecte du verre en apport volontaire et de solliciter financièrement Citéo pour la mise en place de cette collecte, dans le cadre de l'appel à projet.

Monsieur Le Provost explique que plusieurs facteurs ont amené les élus à mener l'étude sur l'optimisation du service Déchets. Tout d'abord, l'ADEME nous alerte depuis de nombreuses années sur notre système de collecte. En effet ce système en porte à porte pour les 3 flux est coûteux car la mise en concurrence est faible.

Une première étude sur la tarification incitative a été menée en interne, suivi d'une étude plus large par un bureau d'études. Cette étude incluait une phase de concertation, dont les ateliers ont été conduits courant juin et pour lesquels malheureusement peu d'habitants se sont mobilisés. D'après cette étude, il convient de repasser aux bornes à verre afin de maîtriser les coûts de collecte.

Sandra Pochat ajoute que les habitants y sont en grande partie favorables. En effet, la mobilisation sur les ateliers a été très faible, cependant le peu de personnes présentes ne voyaient pas d'inconvénients à se

déplacer jusqu'aux bornes à verre. Un questionnaire a également été distribué, sur 180 retours, environ 10% des répondants seulement souhaitent conserver une collecte du verre en porte à porte une fois par semaine.

Monsieur Appert souligne que le système actuel est quand même un système de qualité.

Sur demande de Madame Tramut, il est précisé que pour le bac de tri, il suffira d'enlever la cloison et celui-ci ne servira que pour les matières recyclables (en prévision de l'extension des consignes de tri d'ici à 2020).

Monsieur Lecuyer précise que certains habitants n'utilisent pas leur bac pour le verre car trop bruyant.

Monsieur Queille s'inquiète que les ramassages des bornes ne soient pas assez fréquents. Monsieur Le Provost explique que ces problèmes rencontrés étaient fréquents avec l'ancien prestataire ; depuis décembre 2017, la CCPT a changé de prestataire, et nous ne constatons plus ces désagréments.

Monsieur Queille précise qu'il y a déjà 2 bornes à Dizy-le-Gros et ne voit pas la nécessité d'en acheter de nouvelles.

Sur demande de Madame Tramut, Sandra Pochat précise que l'installation des bornes est prévue pour septembre 2020 et l'arrêt de la collecte en porte à porte en février 2021.

[Mme Bienaimé et Alain Didier quittent la séance avant le vote]

Monsieur Fricoteaux précise que pour l'attribution des subventions du département (notamment pour le projet de déchetterie de Montcornet), l'engagement de l'EPCI sur le passage en tarification incitative est requis.

M. Queille estime qu'il est parfois compliqué de trier ses déchets, notamment à cause des différences de modalités de tri d'un territoire à un autre. Sandra explique que certains centres de tri sont capables de trier en « extensions de consignes de tri » (recyclages plus larges qu'actuellement sur la CCPT) : il s'agit des pots de yaourts, barquettes en plastiques, films plastiques, ... Dans les Ardennes par exemple, l'extension des consignes de tri est mise en place depuis plusieurs années et les ardennais peuvent donc trier l'ensemble de ces déchets. L'extension des consignes de tri sera obligatoire en France à partir de 2022. Lors du renouvellement du marché de tri, la CCPT devra donc imposer à son centre de tri de trier en extensions de consignes de tri (renouvellement en mars 2021). Jusqu'à cette date, sur le territoire de la communauté de communes, concernant le plastique, seuls les bouteilles et flacons sont triés et valorisés. Il est vrai que les différences de consignes selon les territoires peuvent porter à confusion, d'ici 2022 cela devrait être harmonisé au niveau national.

Le délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 5 : Renouvellement du chantier d'insertion 2<sup>ème</sup> semestre 2019**

L'agrément « Insertion par l'Activité Economique » de la communauté de communes a été délivré en janvier 2018 pour une durée de trois ans, sur la base de 6,90 Equivalents Temps Plein (ETP). Le nombre de places reste fixé à 12 personnes avec une diversification des publics, à savoir 8 places pour des bénéficiaires du RSA, 2 pour des jeunes de moins de 26 ans, 1 pour un travailleur handicapé (TH) et 1 pour un bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

Le Conseil départemental a donné une suite favorable à la demande de subvention de la communauté de communes pour 8 postes de bénéficiaires du RSA en 2018, soit 4,57 ETP. La participation départementale s'élève à 27 877 €, soit un ratio de 6 100 € par ETP BRSA. Il s'agit de la part fixe de la subvention. La part modulable, tout comme pour la subvention de l'Etat, sera calculée en fonction du nombre de sorties dynamiques.

Les salariés sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), rémunérés sur la base du SMIC, pour une durée de 4 à 6 mois pour le contrat initial, éventuellement renouvelable, et pour une durée hebdomadaire de 20h minimum. Dans la mesure où le nombre d'ETP conventionné constitue un indicateur prioritaire à atteindre, des heures complémentaires peuvent être proposées aux salariés pour compenser les éventuelles absences.

En termes d'organisation, les moyens humains pour 2019 demeurent identiques en interne avec un encadrant technique et une coordinatrice.

L'accompagnement socio-professionnel a fait l'objet d'un accord cadre. Les missions de suivi socio-professionnel individualisé et d'animation d'ateliers thématiques ont été confiées au CFP02 pour la durée de l'agrément IAE, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le but de ce suivi est de définir et valider le projet professionnel des salariés en insertion ou un projet de formation. Pour renforcer les connaissances et compétences des salariés, des formations et ateliers leur sont dispensés sur diverses thématiques (recherche d'emploi, mobilité, santé, perception du travail...).

Le recrutement pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2019 a été organisé le 13 juin 2019. Lors du comité de suivi du 6 juin, il a été décidé de renouveler les contrats de 8 personnes (5 BRSA, 2 jeunes, 1 ASS) pour des durées allant de 2 à 6 mois. Ainsi, 3 bénéficiaires du RSA et 1 bénéficiaire ASS seront recrutés au 1<sup>er</sup> juillet et 2 jeunes au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Trois candidats ont été positionnés en liste d'attente, et pourront être intégrés au chantier à tout moment, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, en cas de désistement de candidats retenus ou de démission ou départ de salariés en place.

Six mois de chantier représentent un budget global d'environ 130 000 €, dont 30% à charge de la communauté de communes. Ce chantier travaillera sur « la réhabilitation du petit patrimoine rural ». La commission insertion se réunira courant juillet pour définir le programme de travaux du 2<sup>nd</sup> semestre 2019.

Il est demandé au conseil d'approuver le renouvellement du chantier pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

M Le Provost précise que le recrutement devient de plus en plus difficile car le public est de plus en plus éloigné de l'emploi, avec souvent un lourd travail social (santé, addictions, finances ...) avant de travailler le volet professionnel. Monsieur Didier ajoute qu'il y a de bons résultats, le chantier des Portes de la Thiérache est souvent cité en exemple par les financeurs.

Sur demande de Monsieur Tellier, M. Le Provost précise que les personnes bénéficiaires du RSA sont souvent convoquées par le conseil départemental et doivent impérativement se présenter sous peine de suspension de leur allocation.

Monsieur Fricoteaux explique que la politique du département évoluera en 2020.

Concernant le RSA, Monsieur Fricoteaux explique qu'aujourd'hui il y a un contrat d'engagement réciproque : chaque bénéficiaire doit avoir un parcours d'insertion. 60% des RSA de l'Aisne sont dans ce dispositif. L'objectif de l'état est d'atteindre les 100%. Selon Monsieur Fricoteaux, c'est une bonne chose car les bénéficiaires doivent être acteur de leur parcours ; le département sera plus exigeant avec les bénéficiaires (bénévolat...). Sur demande de Monsieur Boulande, M. Fricoteaux précise les modalités de contrôle : un livret de suivi sera réalisé et suivi par le référent du bénéficiaire (travailleur social du département). Il souhaite aussi proposer des aides aux entreprises qui embauchent des bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, il y a 106 millions de personnes au RSA. L'objectif est de descendre rapidement en dessous des 100 millions. Dans le cadre de la loi ils ne peuvent pas imposer le bénévolat pour verser l'allocation (ou supprimer allocation s'ils n'en font pas). Par contre il est possible de valoriser l'allocation pour ceux qui sont volontaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Didier précise que l'arrêt de travail de Lisa Uzabiaga, en charge de la coordination du chantier, se prolonge jusque fin de l'année. Estelle Callay, qui a repris ce travail depuis l'arrêt de Lisa, ne peut l'assumer jusqu'à cette date, certains dossiers prenant énormément de retard. Liliana Musiedlak assurera l'intérim pendant l'absence de Lisa, et reprendra l'intégralité des dossiers (sauf TEPcv qu'Estelle continuera à suivre).

Monsieur Le Provost précise que Pascal Charlier, encadrant du chantier, est toujours en arrêt (depuis plus d'un an, suite à accident de travail). Un nouvel encadrant a été embauché en remplacement pendant les périodes d'arrêt de Pascal : Didier Bourgeois. Les travaux ont repris sur l'église des Autels.

Monsieur Queille ajoute qu'en cas d'accident du travail, les frais médicaux sont à la charge par la communauté de communes en plus des salaires et charges, idem pour les communes ; or souvent, les maires n'en ont pas conscience et négligent la souscription d'une assurance statutaire, qui sert justement à couvrir ce genre de risque.

### **Délibération 6 : Renouvellement de la convention de rejet des eaux usées de la MATT**

Le président informe que l'autorisation de déversement des eaux usées domestiques de l'établissement MATT arrive à échéance le 23 juin 2019. A la demande de l'industriel, il est proposé de renouveler cette autorisation spéciale pour une nouvelle durée de cinq ans.

Cette autorisation sera soumise à la prise d'un nouvel arrêté d'autorisation du président auquel sera annexée cette nouvelle convention.

Il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer la présente convention.

La délibération est adoptée à la majorité (1 abstention).

Concernant la poursuite d'activité de la MATT, Monsieur Didier explique que le groupe *Trève* ne peut pas se prononcer avant octobre-novembre 2019 sur la fabrication confiée à l'établissement de Montcornet. Lors d'une réunion à Paris le 28 mai, le groupe *Trève* a expliqué que ce sont les constructeurs qui décident à quelle entreprise ils souhaitent confier la fabrication et depuis un certain temps, ces constructeurs refusaient le site de Montcornet, notamment à cause des mouvements de grève trop fréquents. Monsieur Fricoteaux rappelle que des représentants syndicaux de la MATT ont rencontré une collaboratrice du président MACRON lors de sa visite à Rozoy en novembre dernier. Monsieur Fricoteaux pense qu'il est important de relancer le chef de l'Etat car l'Etat est actionnaire de Renault, et peut imposer certaines choses.

### **Délibération 7 : Avenant a la convention de télétransmission des actes administratifs de la CCPT**

Le président explique que la communauté de communes souhaite changer d'opérateur pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Le dispositif X-Démat permet une simplification, une uniformisation des procédures et une baisse des coûts.

Il est donc nécessaire de passer un avenant à la convention de télétransmission, avenant ayant pour objet de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 8 : Définition des modalités de prêt d'un véhicule 9 places à la CCPT**

Le président rappelle que la communauté de communes a acquis un véhicule 9 places type Jumpy auprès du Pays de Thiérache (ancien véhicule *Herbus*). Il propose que ce véhicule soit mis à disposition des associations, écoles et collèges du territoire et partenaires de la communauté de communes.

Les modalités administratives et financières entre la communauté de communes et l'emprunteur seront définies dans une convention, que le président présente. Il est précisé que l'assurance de la communauté de communes a validé la démarche et couvre bien les dommages éventuels liés à cette mise à disposition.

Le président propose que cette mise à disposition soit à titre gratuit pour les écoles et les collèges.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 9 : Proposition d'actions dans le cadre du schéma de mutualisation 2019**

Le président rappelle que la communauté de communes s'est engagée depuis deux ans dans un schéma de mutualisation, que le rapport final du schéma de mutualisation a été présenté aux élus et agents territoriaux lors d'un comité de pilotage du 29 mai 2018.

L'objectif de ce schéma est de pouvoir proposer chaque année, au moment du vote du budget, un certain nombre d'actions de mutualisation à mettre en place au cours de l'année budgétaire. En 2018, peu d'actions ont été mises en place. Elles sont donc pour la plupart reportées à 2019.

Le président propose de retenir pour l'année 2019 les actions suivantes :

- La création d'une plateforme d'échange entre les communes et la communauté de communes, via la SPL X-Démat,
- La mise à disposition de matériels sur le territoire,
- Le conventionnement des recours au chantier d'insertion,
- La mise à disposition d'agents entre les communes,
- La préparation de la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme,
- La mise en place d'une équipe technique mutualisée par la mise à disposition de personnels et matériels intercommunaux au profit des communes demandeurs.

Il revient aux délégués communautaires de se prononcer sur les actions proposées aux communes ; il est précisé que les communes pourront se positionner progressivement sur les différentes actions proposées. Elles devront pour cela délibérer sur les actions souhaitées.

Monsieur Appert s'interroge sur une des actions et demande en quoi consiste la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme. Monsieur Didier répond que, pour le moment, ce n'est pas obligatoire pour la CCPT (car moins de 10 000 habitants), l'Etat assure pour le compte des communes, l'instruction des autorisations d'urbanisme (droit des sols), mais qu'au vu de la diminution des effectifs de l'Etat au sein des DDT, cette compétence reviendra d'ici quelques années à la CCPT (l'instruction, l'autorisation sera toujours sous la responsabilité des maires). Le président ajoute que cela aura l'intérêt de pouvoir prendre en compte les réalités de terrain et l'esprit que les élus ont voulu donner au PLUi (or depuis l'application du PLUi, des maires ont été confrontés au pôle droit des sols qui appliquent le règlement du PLUi à la lettre sans prendre en considération la réalité du terrain).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 10 : Convention de mise à disposition du personnel intercommunal vers les communes**

Le président rappelle que, dans le cadre du schéma de mutualisation, et par délibération du 29 octobre 2018, il a été décidé de mettre à disposition des communes volontaires une équipe dédiée aux espaces verts, petits travaux de maçonnerie et entretien des locaux. Ces services seront proposés aux communes pour la saison 2019. Quelques communes se sont d'ores et déjà manifestées (Montloué, Cuiry les Iviers).

Cette mise à disposition de personnel a été soumise au centre de gestion, qui émet un avis.

Le président explique que la mise à disposition de personnel et de matériel sera régie par une convention entre la Communauté de communes et les communes utilisatrices du service mutualisé. Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et autoriser le président à la signer, permettant entre autre, la refacturation du service aux communes utilisatrices.

Les coûts de refacturation seront amenés à évoluer chaque année, en fonction de l'évolution des salaires et charges et en fonction du matériel acheté pour le service.

Madame Tramut, qui utilise le service, explique que les débuts ont été un peu chaotiques avec le manque de personnel au sein de la CCPT. Cela s'est mis en place progressivement et fonctionne désormais correctement. Elle ajoute qu'il serait bien de mettre un planning en place.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 11 : Mise à disposition de personnel titulaire de la CC Champagne Picarde vers la CCPT**

Le président rappelle que, pour le bon fonctionnement de la piscine intercommunale de Chaourse, des emplois saisonniers ont été créés par délibération du 4 avril 2019, et notamment un éducateur et un opérateur des APS. Devant les difficultés de recrutement pour ce type de poste, la Communauté de communes de la Champagne Picarde propose de mettre à disposition de la communauté de communes, sur le mois d'août, deux agents titulaires du BPJEPS afin d'assurer la surveillance et la direction des bassins.

Le président propose au conseil communautaire de valider le contenu de cette convention de mise à disposition de personnel et de l'autoriser à signer ladite convention.

Pour cette mise à disposition, le centre de gestion a été saisi.

Monsieur Didier confirme à Monsieur Van Den Hende que cela ne coûte pas plus cher qu'un autre agent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibérations 12 et 13 : Créations d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité et pour accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur Tellier explique que ces 2 délibérations font suite à un accroissement temporaire d'activité lié aux travaux sur les gîtes, remplacements de déchetteries,... Dans la délibération 12, dans le tableau des effectifs on passe de 3 à 4 adjoints techniques puis de 4 à 5 agents dans la délibération 13.

Monsieur Delbaere rappelle le problème d'entretien du *Chemin des quatre vents*, portion de Chaourse, et souligne que le nombre de tonte par an (2 en moyenne) est insuffisant, surtout d'avril à juin. Madame Tramut explique que cela est lié à des problèmes de personnel au printemps.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

#### **Délibération 14 : Création d'un emploi d'attaché territorial – service Déchets**

Le président rappelle que les besoins du service déchets nécessitent la création d'un emploi permanent de responsable du service déchets, sur un grade d'attaché territorial, pour assurer notamment les missions suivantes :

- gestion de la politique générale en matière de déchets, mise en œuvre de la politique définie par les élus
- gestion du budget : étude des finances liées au service, optimisation des dépenses et recettes, étude de la tarification incitative, mise en œuvre opérationnelle de cette tarification incitative, suivi des factures et suivi financier des différents marchés, recherche de financements, subventions...
- gestion des déchetteries : travaux, mise aux normes, gestion du personnel en déchetterie, gestion des suivis administratifs et financiers, optimisation du fonctionnement des déchetteries (accompagnement renforcé des gardiens, étude et modification si besoin des horaires d'ouverture, du coût de fonctionnement...), gestion des accès des professionnels...
- préparation et passation des marchés publics inhérents aux déchets,
- gestion des bacs de tri et autres matériels inhérents aux déchets, et des listings liés,
- étude, suivi de la construction / rénovation de la déchetterie de Montcomet, création d'une zone de réemploi, recherche de financements,
- étude et si besoin refonte complète du système de collecte des déchets sur le territoire (collecte porte à porte/apport volontaire...) et mise en œuvre (procédure de marché public pour la collecte...)
- communication, sensibilisation et concertation avec la population, suivi des différents programmes de prévention,
- préparation et suivi du contrat cadre entre la CCPT et Citéo, et des contrats de reprise liés aux différentes filières. Réponse des appels à projets,

Ce poste sera créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, à temps complet, sur le grade d'attaché territorial.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Informations diverses**

Monsieur Boulande informe les élus que Bernard Braem a perdu son fils, les obsèques auront lieu le lendemain à Vigneux Hocquet

Monsieur Fricoteaux explique que, pour compenser la perte de recettes de la taxe d'habitation, les communes vont récupérer la part de foncier bâti du département. Cette part sera certainement plus élevée que la perte de la taxe d'habitation. Monsieur Boulande demande ce qu'aura le département à la place du foncier bâti. M Fricoteaux répond que ça sera soit une part de la TVA ou de la CSG mais a priori cela s'oriente plus sur la TVA (décision en fin d'année).

La séance est levée à 21h00.